

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

clercs et employés de notaires : caisses

Question écrite n° 63446

#### Texte de la question

M. Jean-Luc Pérat attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur le régime de sécurité de sécurité sociale et de retraite des salariés du notariat (Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires). Ce régime, créé par une loi du 12 juillet 1937 antérieurement à la création du régime général, a toujours été autofinancé par les ressortissants du notariat, sans l'aide de l'État. Il satisfait, en outre, à ses obligations de solidarité à travers les mécanismes légaux de compensation. Il connaît aujourd'hui des difficultés d'équilibre ayant essentiellement pour origine une insuffisance des cotisations patronales sur salaires. Ces difficultés sont accentuées par la crise économique. Un moyen simple et équitable de faire disparaître ces difficultés serait de mettre à niveau les cotisations sur salaires, à hauteur de ce qui existe au régime général et aux régimes complémentaires. Pourtant, le Gouvernement vient de saisir, par lettre du 1er octobre 2009, le conseil d'administration de l'organisme pour la formulation de propositions de rétablissement de l'équilibre financier du régime et fixe à cet effet un cadre contraint où prédomine la remise en cause du niveau de la couverture sociale assurée. Ces mesures de financement ne seraient envisagées qu'en complément de cette remise en cause et, semble-t-il, à la seule charge des affiliés, excluant donc les notaires de tout effort pour ce régime, alors que leurs cotisations sur salaires sont pourtant inférieures à celles des autres employeurs. Les salariés concernés ont donc l'impression de devoir payer alors que, dans la plupart des professions, ces frais sont pris en charge par les employeurs, sans comprendre pourquoi ceux-ci seraient exonérés du droit commun. Il lui demande si d'autres moyens de redresser les finances de cette caisse ne pourraient être envisagés.

### Texte de la réponse

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville a, conjointement avec le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, saisi le 1er octobre 2009 la présidente du régime de sécurité sociale des clercs et employés de notaires afin que le conseil d'administration de ce régime formule des propositions de redressement. En effet, le déficit du régime, qui atteignait déjà 131 millions d'euros en 2008, pourrait dépasser 200 millions d'euros en 2009 en dépit de la réforme intérieure l'année dernière dans le cadre de la réforme des régimes spéciaux. Le Gouvernement a invité le conseil d'administration à formuler rapidement ses propositions. Celles-ci devraient donc être remises prochainement.

#### Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Pérat

Circonscription: Nord (24e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 63446

Rubrique: Retraites: régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE63446

## Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 novembre 2009, page 10588

Réponse publiée le : 2 février 2010, page 1209